

## MOBILITÉS ET ANCRAGES DES FAMILLES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les changements de la rénovation urbaine

Christine Lelévrier

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) | « [Informations sociales](#) »

2007/5 n° 141 | pages 98 à 109

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-5-page-98.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Christine Lelévrier, « Mobilités et ancrages des familles en Île-de-France. Les changements de la rénovation urbaine », *Informations sociales* 2007/5 (n° 141), p. 98-109.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

© Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Christine Lelévrier – sociologue, Université Paris-XII, Laboratoire des organisations urbaines : espaces, société, temporalités (LOUEST)

# Mobilités et ancrages des familles en Île-de-France

## Les changements de la rénovation urbaine



*Quel est l'impact du relogement tant pour les familles qu'en ce qui concerne les sites eux-mêmes ? Au regard de leurs parcours, une partie des familles accèdent à des logements plus confortables, même si c'est parfois au prix d'une dispersion partielle des réseaux de soutien. Au plan du quartier, le "tri social" que le relogement effectue tend à la fois à "reconcentrer" les plus pauvres et à renforcer les différences entre immeubles.*

La loi sur la rénovation urbaine de 2003 a engagé un vaste chantier de transformation des zones urbaines sensibles (ZUS) <sup>(1)</sup>, faisant suite à vingt ans de politique de la ville. L'objectif reste le même : réduire les écarts socio-économiques avec leur environnement et produire davantage de mixité. Mais la rénovation fait de la diversité de l'habitat une priorité. Les démolitions et les reconstructions de logements vont entraîner des mobilités importantes de ménages. D'après les documents qui encadrent ces opérations <sup>(2)</sup>, le relogement des populations est conçu comme un instrument de promotion sociale et résidentielle devant favoriser "des parcours résidentiels ascendants", "positifs". Comment peut se traduire cette "ascension" dans un contexte de paupérisation de ces ensembles résidentiels ? Comment ces mobilités interagissent-elles avec l'ancrage familial et social des ménages ?

### **La mobilité : une chance ou un simple relogement contraint ?**

On pourrait rapprocher cette notion de "parcours résidentiels ascendants" des analyses menées par Henri Coing dans les années soixante-dix : la rénovation a accéléré des changements sociaux qui se seraient pro-

duits de toute manière et a offert des possibilités répondant aux “aspirations” d’une partie des ménages (3). Mais la perspective était alors celle d’un accès à la modernité, dans un contexte de plein-emploi. Quelles améliorations peuvent aujourd’hui escompter les ménages ? On peut tout d’abord supposer que la démolition reste pour certains ménages l’occasion de mettre en œuvre des projets résidentiels prévus ou non (accession, retour au pays...). Ensuite, la gestion fine et individuelle du logement d’une part, et les nouvelles constructions et accords entre bailleurs d’autre part, peuvent offrir des possibilités de changement de logement et de quartier : un logement plus grand, autonome, dans un immeuble plus récent, ou l’accès à un quartier plus aisé. Mais la mobilité peut aussi ne pas changer grand-chose pour les populations, voire se traduire par des désavantages pour ceux qui subissent le logement. Elle peut aller jusqu’à une sortie, une exclusion du logement social des ménages endettés ou en situation illégale.

Pour apprécier ces changements, deux éléments nous semblent importants. C’est tout d’abord prendre en compte la trajectoire sociale et résidentielle des ménages avant le logement et pas seulement après. Projet, possibilité offerte, désavantage, exclusion ? Tout dépend, outre les capacités de mobilité du ménage, du moment où se situe cette mobilité dans sa trajectoire. Il nous semble de ce point de vue pertinent de distinguer *a minima* des trajectoires de “passants”, pour qui le logement social est temporaire, et de “sédentaires”, “pour qui le logement social [...] constitue un aboutissement” (4). Ensuite, la question de la “déstructuration” (5) ou plutôt de la “recomposition” (6) des réseaux est essentielle, autant afin d’apprécier les changements pour le ménage que pour évaluer les effets d’une action publique qui, dans le cadre de la politique de la ville, a traditionnellement visé au développement de la vie collective et à la régulation des tensions. Les travaux que nous menons, depuis quelques années, en Île-de-France, partent de ces deux questions : celle des trajectoires et celle des réseaux (7).

### Trois groupes sociaux dans les immeubles démolis

Dans leur ensemble, les ZUS sont des lieux d’accueil et d’ancrage des familles ouvrières, des familles de quatre

enfants et plus (13,3 %) et des immigrés (18,3 %) <sup>(8)</sup>. À cet égard, la rénovation a bien ciblé les plus “défavorisés”. En Île-de-France, la population y est encore plus pauvre, et le taux de chômage ainsi que la taille des ménages y sont légèrement supérieurs <sup>(9)</sup>. Mais ces ZUS en rénovation se caractérisent surtout par la concentration d'étrangers (plus de 26 % de ménages, contre 19 % dans les autres ZUS).

Indicateurs sociodémographiques comparés (ZUS de l'Île-de-France)	ZUS en rénovation	ZUS hors rénovation
<b>Nombre de ZUS</b>	<b>64</b>	<b>93</b>
Nombre moyen d'habitants de la ZUS	11269	6567
Nombre moyen de logements par ZUS	4187	2742
Part des moins de 20 ans (en %)	34,0	31,2
Part des 60 ans ou plus (en %)	10,7	11,7
Taille moyenne des ménages	3,0	2,8
Part des ménages dont la PR* est étrangère (en %)	26,3	19,1
Part des ménages dont la PR* est ouvrière (en %)	31,9	27,2
Part des ménages dont la PR* est cadre (en %)	3,9	6,8
Part des familles monoparentales (en %)	22,6	21,7
Taux de chômage (en %)	22,4	17,3
Part des non-diplômés de plus de 15 ans (en %)	32,9	26,8
Moyenne revenu médian (en euros par an)	9 464	11 625

\* PR : Personne de référence du ménage.

**Source** : RGP 1999, DGI, extrait du rapport intermédiaire pour la DREIF (C. Lelévrier, C. Noyé, janvier 2007).

Dans ces ZUS en rénovation, la démolition ne devrait concerner que 11 % des logements (300 logements en moyenne). La population des immeubles démolis ne reflète qu'en partie celle de l'ensemble de la ZUS. On identifie trois grands groupes de ménages à reloger, le poids des deux premiers faisant varier l'occupation des immeubles <sup>(10)</sup> :

– **des familles monoparentales pauvres et des couples avec plus de trois enfants** (dont une majeure partie d'immigrés) : leur parcours résidentiel a été marqué par l'occupation de logements insalubres, petits et chers, des séjours en foyers ou en hôtels. Dans ce parcours chaotique, c'est l'accès à un logement social dans la

ZUS qui a bien souvent représenté une occasion à saisir et qui est vécu comme un aboutissement de la trajectoire de ces “sédentaires”. Ces familles représentent la moitié des ménages en moyenne pour trois sites. Plus ces ménages sont nombreux, plus la sur-occupation des logements est importante. Elle concerne un quart des logements ;

– **des ménages âgés** : ce groupe correspond à des personnes seules ou à des couples sans enfant dont la personne de référence a plus de 60 ans, qui occupent depuis longtemps leur logement, certains ayant emménagé au moment de la construction. Ils ne sont pas partis au moment où d’autres ont fait ce choix. Pour une partie d’entre eux, le logement en ZUS est un aboutissement ; pour d’autres, il correspond à des formes de double résidence (par rapport au pays d’origine pour les immigrés ou à un logement en province). Ces ménages sont en fin de trajectoire familiale, professionnelle et résidentielle. Ils représentent en moyenne 14 % dans trois sites. Il n’est pas rare de trouver un quart des logements sous-occupés ;

– **des familles ouvrières moyennes salariées** : elles se distinguent du premier groupe par une taille de ménages plus réduite ainsi que par l’existence d’au moins un salaire, et du deuxième groupe par le jeune âge des enfants. Leur arrivée dans la ZUS est liée à leurs faibles ressources, à des ancrages familiaux et/ou à des difficultés d’accès au logement en raison de leurs origines. Leur trajectoire future est plus incertaine, ces “*petits ménages stables*” du point de vue de l’emploi, expression souvent utilisée par les gestionnaires pour les désigner, étant des “*passants potentiels*”. Dans trois sites, ils représentent en moyenne un quart des ménages.

Les mobilités de ces groupes sont très différentes.

### **Des mobilités de proximité et des formes de tri social**

Peut-on encore parler de “*parcours résidentiel*” lorsque ce dernier s’effectue, en réalité, dans le périmètre géographique de la commune et, très souvent, du patrimoine du (ou des) bailleur(s) qui démolit (démolissent), et qu’il se traduit, à plus de 80 %, par le passa-

ge d'un logement social à un autre logement social ? La proximité est aussi celle du type de logements dans lesquels sont relogés les ménages : principalement des logements locatifs sociaux de la même période, dans la même ZUS pour plus de la moitié des ménages. Lorsque ces derniers quittent la commune, ils vont principalement dans les communes voisines du même département. Trois raisons peuvent expliquer cette mobilité de proximité : les souhaits des ménages de rester proches de leurs relations ; les différences locales et la rareté d'une offre adaptée à leurs capacités financières et à leurs besoins (c'est-à-dire des grands logements avec de faibles loyers et de faibles charges, plutôt dans le parc existant ancien, la reconstruction restant pour l'instant très faible en Île-de-France et les loyers et les charges du neuf peu accessibles) ; une gestion très locale des relogements, qu'on pourrait attribuer à la faiblesse des solidarités intercommunales et "inter bailleurs", mais qui facilite aussi le relogement de familles. Ces dernières, faute de garanties suffisantes, obtiendraient difficilement un logement dans le cadre des procédures "ordinaires" d'attribution. La localisation des relogements renvoie également à des différences de gestion patrimoniale et de politiques locales. La mobilité volontaire, correspondant à d'éventuels "projets résidentiels", reste très minoritaire et tend à se réduire dans les opérations plus récentes. On trouve quelques rares accédants à la propriété, des ménages qui mobilisent le 1 % de leur entreprise, et des personnes âgées qui s'installent définitivement dans leur résidence secondaire. L'estimation de la part de ces ménages comme celle des ménages "exclus" reste difficile. Les deux sont souvent mêlés dans les catégories "partis d'eux-mêmes" ou "conгés" établies par les bailleurs. Il reste également un certain flou, une sorte de zone d'ombre que nous avons appelée le "*taux de déperdition*" <sup>(11)</sup>, qui correspond à la différence entre le nombre de logements démolis et le nombre de ménages



*“ procédures  
d’attribution ”*

## Les mobilités dans quelques sites franciliens, premiers éléments

Mobilités Départements	Site 1 91	Site 2 92	Site 3 93	Site 4 94	Site 5 95
Nombre de logements	135	273	960	1 047	155
Nombre de ménages relogés	107	196	627	941	130
Décohabitants (%)		26			32
Congés (%)		5,1	21	27	4
Restés dans la commune (%)		74	95	80	83
Restés dans le quartier (%)		23	13	60	25
Relogés dans la même commune (%)	91,6		69,5	71,3	83,1
Relogés dans le même quartier (%)	57		55	52,5	42
Même département (hors commune) (%)	7,5		4,9	6,0	3,8
Autre département (%)	0,9		2,6	10,8	13,1

**Source :** données locales, extraites du rapport PUCA (sites 3 et 4) et du rapport DREIF (ces dernières sont provisoires).

relogés. Intégrant la vacance anticipée mais également les départs successifs tout au long du processus, il se situe autour de 15 à 20 % pour les opérations les plus récentes.

On ne peut pas dire que l'accès à un secteur plus valorisé et la sortie du grand ensemble soient l'objet de politiques volontaristes, en tout cas en Île-de-France (12). L'aspiration des ménages à rester dans la commune mais à changer de quartier semble, au vu des résultats, difficile à satisfaire. La mobilité de proximité n'exclut pas pour autant des possibilités de changement de quartier, de logement et d'environnement. Dans un des sites, 20 % des 200 ménages de la dernière tranche de relogement ont pu accéder à un logement neuf, juste à côté du grand ensemble, dans des petits immeubles de trois étages. Dans un autre, 15 ménages sur les 100 relogés sont passés de leur tour à un pavillon neuf. Une partie des ménages peuvent accéder à des logements de meilleure qualité tout en restant sur place, dans le même grand ensemble. Qui bénéficie de ces opportunités-là ? Les analyses menées dans trois sites montrent qu'elles touchent une minorité, plutôt des familles ouvrières moyennes, des petits ménages, parfois des ménages âgés. Ceux qui changent de bailleur et de quartier ont un revenu moyen un peu supérieur à ceux qui restent. Autrement dit, le relogement opère dans certains sites des formes de tri social, par le jeu de l'offre et des

caractéristiques des ménages.

Pour ceux qui restent dans des immeubles du même secteur et du même type, les avantages et désavantages concernent à la fois les conditions de logement (taille, loyer, autonomie...) et les conditions de cohabitation. Dans un des sites, 30 % des ménages ont obtenu un logement plus grand. Apprécier ces changements suppose de prendre en compte l'occupation initiale et de mettre en parallèle la taille des logements et les évolutions des loyers. Mais on manque d'informations sur ces éléments, peu suivis par les bailleurs (13)... Les entretiens plus qualitatifs menés, pour l'instant, auprès d'une cinquantaine de ménages, dans trois sites (14), permettent de mieux apprécier les changements liés à la famille et au voisinage.

### **La mobilité : entre dispersion des voisinages et rapprochement familial**

Pour un quart des relogés, le relogement s'est traduit par l'accès à un logement autonome mais également par l'éclatement de la cellule familiale. La mise en œuvre de la décohabitation des jeunes ou des familles polygames peut devenir une stratégie permettant aux agents, à l'occasion du relogement, de contourner les difficultés d'obtention d'un grand logement et de normaliser des situations d'occupation. La perception de cet éclatement familial par les familles elles-mêmes varie selon les situations et selon les membres de la famille. Ainsi, l'accès à un logement autonome rencontre le plus souvent l'aspiration des jeunes mais parfois l'opposition de certains parents immigrés pour qui la sortie du foyer familial doit avoir lieu au moment du mariage.

Le relogement disperse les voisins d'un même immeuble. Le vécu de cette dispersion dépend bien sûr de l'occupation du bâtiment initial et du relogement. Les représentations de l'ancien bâtiment sont assez proches, quels que soient les ménages interrogés. Elles oscillent entre une valorisation de la sociabilité de leur ancienne cage d'escalier, sécurisante, connue, et la reconnaissance d'une situation de délinquance et d'insécurité invivable. C'est cette dernière qui fait adhérer la plupart des ménages interrogés à l'idée de la démolition.



tion. Les anciens voisins sont souvent considérés comme de la famille, des “*proches*” (15)... Est-ce le fruit d’une reconstruction nostalgique ? En tout cas, deux aspects sont évoqués. C’est tout d’abord la fréquence des solidarités intergénérationnelles, de jeunes ménages prenant soin de personnes seules âgées qu’ils appellent leur “*mamie*”, leur “*mère*”. Le second aspect est celui de la construction progressive et collective, au fil du temps, d’une sorte “*d’usage moyen*” (16), de régulation des relations qui autorisait “*à intervenir pour le bruit*”, à “*monter chercher du café si on en manquait*”, et qui sécurisait la cage d’escalier ou le palier par rapport à l’extérieur. Ces relations de proximité semblent avoir du mal à se maintenir par-delà la mobilité (“*On se téléphone de temps en temps*”...).



“*préserver les réseaux*”



Préserver ces réseaux au moment du relogement n’est une priorité ni pour les agents (qui ne les connaissent pas forcément) ni pour les ménages eux-mêmes, avant tout préoccupés par le logement.

Il reste que les ménages ne vivent pas de la même façon ces changements de voisinage. Les personnes âgées vivant seules sont celles qui subissent le plus durement à la fois des désavantages liés au logement et des pertes de relations sociales. Au contraire, plus la mobilité a été une occasion de choix résidentiel, d’accès à un secteur plus “calme” ou à un logement plus grand, plus les ménages valorisent leur nouveau voisinage et *vice-versa*. Dans un des sites observés, le tri dans l’accès aux nouveaux immeubles produit de nouvelles homogénéités sociales. Les “passants” qui ont accédé à ces immeubles sont surpris mais très satisfaits de se retrouver avec des familles qui leur ressemblent, et reconstituent très vite de nouvelles relations dans leur cage d’escalier.

La présence de parents dans la commune et dans le grand ensemble est la situation dominante. La mobilité, lorsqu’elle se traduit par le passage d’un immeuble du grand ensemble à un autre ne change pas grand-chose à ces liens familiaux. Et les ménages ne demandent pas à

être relogés à côté de leur mère ou de leurs frères et sœurs. Hors de la commune, la mobilité plus spontanée peut, à l'inverse, favoriser des regroupements familiaux voire communautaires dans un même lieu. Pour ne prendre qu'un exemple, une famille chaldéenne, habitant dans un logement social en Seine-Saint-Denis, a préféré acheter un pavillon dans le Val-d'Oise, en 2001. Le projet n'était pas, au départ, l'accession à la propriété mais le rapprochement de la famille. Ce n'est qu'après avoir demandé, sans succès, un relogement dans le Val-d'Oise que cette famille de quatre enfants a finalement décidé d'acheter pour s'installer dans la même commune et le même quartier que les parents du mari. Ces derniers occupent un grand pavillon qui regroupe également leur quatre fils, dont deux sont mariés. Cette stratégie d'installation familiale, qui devrait se poursuivre avec les frères du mari, est aujourd'hui un peu bloquée par la montée des prix de l'immobilier. Cette commune est, comme d'autres communes du Val-d'Oise <sup>(17)</sup>, un lieu d'accueil de nombreux Chaldéens dont beaucoup sont originaires du même village que le mari. La mobilité s'est traduite pour eux par un changement d'environnement et de logement, un choix difficile à assumer financièrement mais qu'aucun des membres de la famille ne regrette. Reste que les temporalités du relogement, la variété des trajectoires et la diversité des lieux incitent à re-contextualiser dans l'espace et dans le temps ces changements, plus qu'à les généraliser.

### **La démolition, entre dynamiques résidentielles et action publique**

Ces mobilités de la rénovation n'ont finalement rien d'extraordinaire au regard de l'ensemble des mobilités et des dynamiques sociales <sup>(18)</sup> : des déplacements géographiques restreints, une importance marquée de la famille et des proches, des itinéraires allant d'un logement social vers un autre logement social ou vers l'accession un peu plus loin, des regroupements d'immigrés, la mise en exergue du vieillissement et de la paupérisation...

Mais ces processus de mobilité n'en interrogent pas moins les intentions de l'action publique en Île-de-

France. Certes, localement, les pratiques s'ajustent aux souhaits des ménages, cette orientation étant politiquement et techniquement plus facile à prendre. Mais elles entrent en contradiction avec une intention nationale qui cherche à déconcentrer les populations en difficulté. Les processus franciliens de relogement vont plutôt dans le sens d'une re-concentration des populations les plus pauvres sur place. Les occasions qui se présentent favorisent le départ des plus mobiles, ceux que les gestionnaires locaux considèrent comme les garants d'une relative mixité sociale locale. Si une offre attractive existe, ils restent et contribuent à la reconstitution, à plus long terme, de micro-différenciations sociales internes. S'il n'y a pas cette offre, ces "passants" partent plutôt ailleurs. Le "*parcours résidentiel ascendant*" visé par l'action publique ne concerne, aujourd'hui, qu'une minorité de ménages. Cette notion se réajuste pour beaucoup à une amélioration de la taille du logement ou à l'accès à un secteur plus calme du grand ensemble. Deux questions très peu présentes dans l'urgence de la rénovation paraissent aujourd'hui assez déterminantes, à la fois pour l'évolution des territoires et pour redonner un minimum de choix aux populations. À quelles conditions (sur-financement, typologie et conception des logements...) la reconstruction peut-elle améliorer la situation des "sédentaires", et pas seulement celle des "passants" ? Comment tenir compte dans la mobilité, non pas d'"équilibres de peuplement" mais d'équilibres de cohabitation, liés aux réseaux plus qu'aux caractéristiques des ménages ?

## NOTES

1 - C'est le pacte de relance pour la ville qui, en 1996, identifie 750 zones urbaines sensibles. Même si le principe du zonage est remis en cause par le gouvernement de gauche en 1998, cette catégorisation se maintient et est reprise officiellement dans la loi sur la rénovation urbaine et par l'INSEE.

2 - Conventions de rénovation, chartes et protocoles de relogement...

3 - H. Coing, **Rénovation urbaine et changement social**, Éditions ouvrières, Paris, 1966.

4 - M. Peraldi et C. Foret, **Le sens des trajectoires**, CNAF, 1992. Ces auteurs reprennent en partie les analyses menées par J.-C. Chamboredon et M. Lemaire, "Proximité spatiale et distance sociale", *Revue française de sociologie*, 1970.

5 - C. Pétonnet, **Espaces habités, ethnologie des banlieues**, Galilée, 1982.

6 - J.-Y. Authier, "Mobilités résidentielles et effets de composition dans les processus de réhabilitation des quartiers anciens centraux", in N. Haumont (dir.), **La ville : agrégation et ségrégation sociales**, L'Harmattan, 1996.

7 - Deux travaux concernant les mobilités liées à la démolition sont en cours. Le premier porte sur trois sites franciliens, et est réalisé pour le Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA)/ministère du Logement. Lancé depuis 2004, il devrait s'achever au printemps 2007 (Orly, La Courneuve et Montfermeil, ce dernier site étant l'objet d'une thèse de S. Le Garrec). Le second, mené en collaboration avec C. Noyé, géographe, pour le compte de la Direction régionale de l'équipement en Île-de-France (DREIF), a étendu, en 2006, la démarche de la recherche PUCA à sept autres opérations, plus récentes, avec une préoccupation de construction d'un suivi régional de ces mobilités (Montereau, Trappes, Corbeil, Bagneux, Montreuil, Vitry, Cergy). Ces démarches proposent une analyse statistique complétée par des entretiens portant sur les trajectoires et les réseaux sociaux.

8 - Rapport de l'Observatoire national des ZUS, 2004, p. 40.

9 - L'Île-de-France compte 157 ZUS.

10 - Nous reprenons ici une typologie identifiée dans le cadre d'une recherche antérieure sur les mobilités dans les ZUS (C. Lelévrier, **Regroupements d'immigrés. Des catégorisations aux processus de mobilité et d'accès au logement**, thèse de doctorat en urbanisme, IUP, Université Paris-XII, janvier 2000). Il manque un quatrième groupe qui, dans les trois sites de la recherche PUCA, représente 1,8 % des ménages, alors qu'il représentait 12 % des nouveaux arrivants dans six ZUS franciliennes en 1997 : les isolés et les couples sans enfant de moins de 35 ans.

11 - C. Lelévrier, **Mobilités et trajectoires résidentielles de ménages dans les opérations de rénovation urbaine en Île-de-France**, synthèse du rapport intermédiaire, PUCA/ministère du Logement, septembre 2006, avec la collaboration de S. Le Garrec et C. Noyé.

12 - Dans d'autres agglomérations, plus intercommunales et dont les marchés sont moins tendus, comme à Lyon et à Bordeaux, des politiques volontaristes d'accès à des environnements plus valorisés sont tentées.

13 - L'évolution des taux d'effort n'a de sens que mise en parallèle avec l'évolution de la taille des logements et l'accès à des logements neufs. Dans un des deux sites pour lesquels nous avons les données, la moitié des 200 ménages ont vu leur taux d'effort augmenter (mais 30 % ont obtenu un logement plus grand). Dans l'autre, 11 % seulement des 200 ménages ont vu leur taux d'effort croître mais 20 % ont accédé à un logement plus petit.

14 - Recherche en cours pour le PUCA.

15 - Pour reprendre ici l'expression de C. Bonalet.

16 - J.-C. Kaufmann, **La vie HLM, usages et conflits**, Éditions ouvrières, 1983.

17 - H. Vieillard-Baron, "Entre logiques communautaires et marché du travail, l'enracinement des Assyro-Chaldéens à Sarcelles", in **La ville sans bornes**, sous la dir. de D. Fraboulet et D. Rivière, Nolin, 2006, p. 107-124.

18 - Y. Grafmeyer et F. Dansereau (sous la dir. de), **Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain**, PUL, 1998.